

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 décembre 2018 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Didier BERNE, Maire. Absent et excusé : Alain REYNAUD.

### APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/10/2018

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24/10/2018 est adopté à l'unanimité.

#### DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :

	Bien	Adresse	Acquéreur
Déclaration d'intention d'aliéner :	Maison consorts DEMARE	26 Rue de la Petite Bruyère	BROSSAT/BEAL, NOALLY/BROSSAT
	Maison DALLERY-TAVEL H.	49 Rue du Vieux Lavoir	M. et Mme NICOUUD Olivier
	Maison LEROY Eliane	42 Allée des Pins	M. et Mme HAMON Serge
	Maison FONGARLAND	82 Rue de la Quintaine	LOUAK Thomas
	Entreprise THOMAS	Impasse des Tisserands	M. et Mme RODIN Didier
	Maison LANGE/PIQUET	71 Coursière de Cottance	M. et Mme RENAULT Jean-Michel
	Consorts COQUARD	Rue de la Quintaine	M. COMPIGNE André
Déclarations préalables accordées ou tacites	SARRY Damien : piscine ORANGE France : relais téléphonie mobile GIROUD Daniel : division de parcelle en vue de construire		
Déclarations préalables en cours	/		
Permis accordés ou tacites	BCEUF Fabrice : abri de jardin		
Permis en cours	M. et MME GRIVOT Laurent : maison individuelle M. et Mme RODIN Didier : maison individuelle M. SIEMBIDA Bruno : construction garage		

#### REGULARISATION DE CESSIONS AU LIEU-DIT LA PETITE BRUYERE

Dans le cadre de l'opération "élargissement de la rue de la Petite Bruyère", réalisée en 1982, des accords étaient intervenus entre la commune et les consorts BROSSAT et DEMARE, portant sur des échanges de parcelles. Or, il apparaît aujourd'hui que la procédure afférente à l'accomplissement des formalités foncières n'a pas été intégralement opérée.

Le Conseil décide donc la régularisation de ce dossier :

- ✓ les échanges seront opérés en la forme administrative avec le concours du Cabinet Dussault/Pagnon
- ✓ les échanges seront effectués à titre gratuit, sans soulte de part et d'autre
- ✓ l'intégralité des frais sera supportée par la commune (frais de géomètre et frais d'actes).

#### REMUNERATION DES AGENTS EN CHARGE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019

Le recensement de la population roziéroise aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Les enquêtes de recensement sont préparées et réalisées par les communes, qui reçoivent à ce titre une dotation forfaitaire de l'Etat (soit 2.809 € pour Rozier cette année). La commune de Rozier doit recruter 3 agents recenseurs ayant chacun 1 district à recenser, composé d'environ 250 logements. Il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs. Le Conseil décide de l'établir ainsi :

Brut: 3€ par formulaire feuille de logement - forfait de 50 € par séance de formation

Frais de déplacement : forfait de 200 € au titre des indemnités kilométriques.

### **DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR TRAVAUX VOIRIE 2019**

Cette année, le programme des travaux de voirie concernera la rue du Petit Faubourg et la route de Montjean, pour une dépense estimée à 36.435,50 € HT.

Pour ce projet, le Conseil décide de solliciter une subvention du Département, au taux maximum, au titre du Fonds de solidarité "enveloppe de voirie communale".

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES ENVELOPPES DE SOLIDARITE - PROJET VIDEOSURVEILLANCE**

Les systèmes de vidéosurveillance installés sur plusieurs sites de la commune, ne répondent plus aux attentes de la collectivité, en matière de performance et d'efficacité. Les matériels proposés sur le marché en 2018, sont beaucoup plus performants et économiques. Tous les contrats de location ont donc été dénoncés par la collectivité et une nouvelle étude a été réalisée : re-définition des besoins, optimisation des coûts.

L'option achat a été retenue pour une dépense estimée à 16.693,60 € HT;

Pour ce projet, le Conseil décide de solliciter une subvention du Département, à hauteur de 7.000 €, au titre des enveloppes de solidarité.

### **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Le Conseil approuve 2 décisions modificatives budgétaires, afin d'équilibrer les comptes en cette fin d'année. Elles sont les suivantes :

+ 5.300 € en dépenses et recettes d'investissement : régularisation d'une imputation comptable

+ 2.000 € en dépenses et recettes de fonctionnement : équilibre des dépenses et recettes de personnel.

### **VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2019**

Voir détail en annexe

### **ENCAISSEMENT DROITS DE PLACE POUR LES COMMERCANTS ABONNÉS**

Toute installation de commerçants ou forains sur le domaine public donne lieu à l'encaissement par la collectivité, de droits de place, par l'intermédiaire d'une régie municipale. Or, pour les commerçants qui s'installent régulièrement, par exemple 1 fois par semaine dans le cadre du marché hebdomadaire, ce mode d'encaissement est fastidieux. Il est donc décidé, uniquement pour les commerçants abonnés, de changer la formule : les services de la Mairie émettront à leur encontre, trimestriellement et à terme échu, un titre de recettes.

### **REPRISE DE L'ANCIEN PHOTOCOPIEUR DE L'ECOLE**

Il convient de justifier auprès du Trésor Public, l'encaissement d'un chèque de 3.501,24 € établi par la Société Equinoxe, au profit de la collectivité. M. le Maire expose :

La société Equinoxe a été choisie pour le remplacement du photocopieur de l'école. Dans la négociation, elle s'est engagée à reprendre l'ancien contrat signé en 2015, pour une durée de 21 trimestres, avec la société Desk-Sud. Ainsi, la collectivité continuera de régler les factures trimestrielles à Desk-Sud jusqu'au terme du contrat (01.10.2020). En contrepartie, elle recevra de la Sté Equinoxe, la somme de 3.501,24 €, laquelle sera encaissée au compte 7718 - autres produits exceptionnels sur opérations de gestion.

## **MOTION PROJET DE LOI PROGRAMMATION DE LA JUSTICE 2019-2022**

M. le Maire donne lecture d'une motion adressée par le Barreau de St-Etienne - Ordre des Avocats, aux Maires, Présidents des conseils départementaux et Présidents des conseils régionaux, portant sur le projet de loi programmation de la justice 2019-2022.

Considérant ce projet de loi comme inacceptable, et conduisant au démantèlement programmé de l'organisation judiciaire, le Barreau de St-Etienne sollicite le soutien des élus locaux pour se faire entendre. Le Conseil vote cette motion par 12 voix pour et 1 abstention.

## **SIGNALETIQUE : APPROBATION CHARTE COMMUNALE DE SIGNALISTION D'INFORMATION LOCALE (SIL)**

La Commune a décidé de mettre en place une nouvelle signalétique normalisée pour remédier aux défauts de la signalétique actuelle : fléchage peu lisible, manquant ou désordonné, surtout dans le centre bourg. Les règles de cette nouvelle signalétique sont consignées dans une charte de Signalisation d'Information Locale (SIL).

## **COMPTE RENDU DIVERSES COMMISSIONS ET POINTS DIVERS**

\* Finances : chaque commission est invitée à travailler sur les projets 2019 en vue de l'établissement du budget.

\* Communication : changement de prestataire cette année pour la confection du bulletin - la distribution aura lieu le 27/12.

\* CCAS : distribution des colis de Noël, le 14/12 à la salle communale. Commande groupée de fioul prévue fin décembre/début janvier.

\* Enfance/Jeunesse : réunion à la Communauté de Communes de Forez-Est au sujet de la Petite Enfance et de la Jeunesse : projet passage ludothèque sur Rozier.

\* Sport/Culture :

- Basket : bon retour sur le nouvel éclairage de la salle
- AG Comité des Fêtes : bilan très positif de la fête et de la brocante

\* Manifestations/Évènements :

- commémoration du centenaire de l'armistice 14-18 : très bonne participation et implication de la population.
- Fête des illuminations : moins de participants que l'an dernier

\* Conseil Municipal Enfants : le CME nouvellement installé fait part de ses idées pour de futurs projets.

\* AJCM : dernière AG : dissolution définitive de l'association : le reliquat financier sera partagé entre les communes de l'ex Communauté de Communes des Collines du Matin et le solde reviendra à l'association l'Étincelle de Panissières

\* Club des Jeunes : beaucoup d'idées pour de nouveaux projets – projet prioritaire : terrain de dirt - belle animation proposée pour le 08/12 et participation au marché de Noël.

\* Points divers :

- SIEL : réunion publique pour la fibre : jeudi 31 janvier 2019, à 18H30 salle Amicale Laïque
- CCFE : la Communauté de Communes de Forez-Est propose une campagne sur la révision des bases locales Taxes Habitation et Taxes Foncières afin de régulariser certaines situations anormales. La commune de Rozier adhère au dispositif.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 5 février à 20 Heures**

## ANNEXE – TARIFS COMMUNUX AU 01.01.2019

### I – LOCATION DE SALLES

LOCATION SALLE COMMUNALE		2018	2019
ROZIEROIS	Location 1 jour	155 €	160 €
	Location 2 jours	200 €	200 €
	Apéritif	60 €	60 €
	Forfait ménage	55 €	55 €
EXTERIEUR	Location 1 jour	275 €	280 €
	Location 2 jours	350 €	350 €
	Apéritif	75 €	75 €
	Forfait ménage	55 €	55 €
Pour Roziérois et extérieurs : caution salle 500 € - caution ménage 55 € Le règlement du 03/12/2014 sera adapté en fonction des nouveaux tarifs.			

LOCATION GYMNASSE LEON COQUARD		2018	2019
Associations Roziéroises		315 €	315 €
Particuliers Roziérois			

LOCATION SALLE JEANNE D'ARC		2018	2019
Roziérois / journée		40 €	40 €
Roziérois /apéritif		20 €	20 €

**Une location gratuite par an est accordée aux associations de la commune, sur une des 3 salles proposées à la location.**

### II – LOCATION DE GARAGES

GARAGES		2018	2019
Location garages/mois		30.00 €	30.00 €
Location emplacements/an		22.50 €	22.50 €

### III – CONCESSIONS CIMETIERE – COLUMBARIUM – JARDIN DU SOUVENIR cf. règlement du 08/07/2009

CONCESSIONS CIMETIERE		2018	2019
Emplacement simple (environ 2,5 M <sup>2</sup> )		150 €	160 €
Emplacement double (environ 5 M <sup>2</sup> )		250 €	260 €
Emplacement triple (environ 7,5 M <sup>2</sup> )		350 €	360 €
Emplacement quadruple (environ 10 M <sup>2</sup> )		450 €	460 €
Columbarium (case 1-2 urnes y compris 1 plaque vierge)		500 €	520 €
Columbarium plaque supplémentaire vierge		50 €	50 €
Jardin du Souvenir (une plaque vierge)		70 €	70 €

### IV – DROITS DE PLACE

DROITS DE PLACE		2018	2019
Forains (fête) / surface < 100 m <sup>2</sup> - Prix au M <sup>2</sup>		0,90 €	0,90 €
Forains (fête) / surface > 100 m <sup>2</sup> - Prix au M <sup>2</sup>		0,50 €	0,50 €
Petits cirques et marchands ambulants		25,00 €	25,00 €
Marché banc simple / abonnés – Prix au ml		0,18 €	0,18 €
Marché banc simple / non abonnés – Prix au ml		0,35 €	0,35 €
Marché banc double / abonnés – Prix au ml		0,23 €	0,23 €
Marché banc double / non abonnés – Prix au ml		0,40 €	0,40 €

**V – AFR – PERISCOLAIRE** cf délibération du 06/12/2016 et convention du 12/12/2016

<b>AFR - PERISCOLAIRE</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Forfait occupation locaux/an (frais de fonctionnement : chauffage, éclairage, eau...)	2.000 €	<b>2.000 €</b>

**VI – ASSAINISSEMENT**

<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Participation Assainissement Collectif ; constructions nouvelles et constructions existantes	1.450 €	<b>1.450 €</b>

**VII – DIVERS**

<b>DIVERS</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Jetons de chauffage	3 €	<b>3 €</b>
Déchets sauvages	150 €	<b>150 €</b>
Déchets sauvages / Récidive	450 €	<b>450 €</b>
Animaux errants	150 €	<b>150 €</b>
Animaux errants / Récidive	450 €	<b>450 €</b>
Bibliothèque (adhésion annuelle par foyer)	2 €	<b>2 €</b>